

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le **2 mars 2026 à 20h au 295 route de l'Église**, où une demande de dérogation mineure « 2026-01-0001 » telle que présentée ci-dessous :

Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

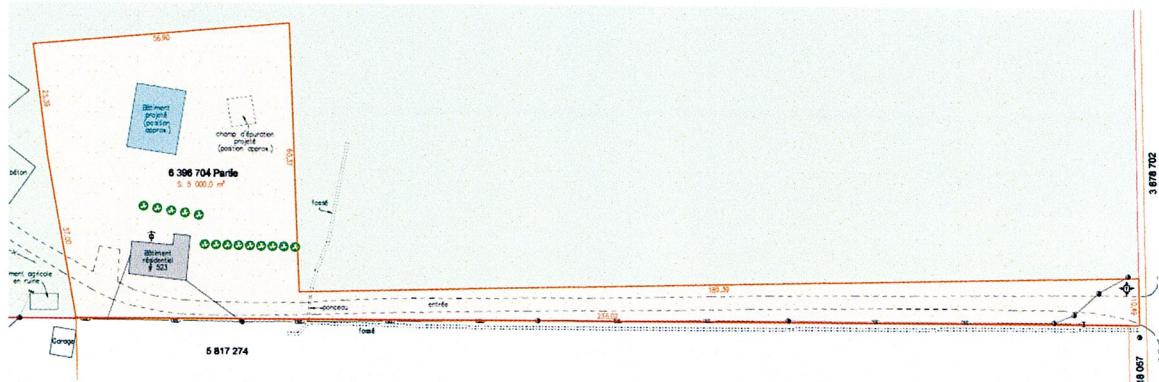
La demande vise le règlement de lotissement 2008-272; concernant la largeur minimale à la rue. La largeur minimale requise est de 45.7m (article 5.12) et la demande est de 10.49m.

La maison possède un droit acquis à la CPTAQ (emplacement). Le 5000m² doit inclure le chemin d'accès, la maison, installation septique et puits. Ce lotissement permettrait de reconstruire une maison unifamiliale et une installation septique.

Adresse du site concerné :

523 rang 9, Saint-Claude
lot 6 396 704
zone : AG-5

Plan :



Tout intéressé peut se faire entendre au :

**Salle du conseil (2^e étage) - 2 mars 2026 - 20h
295 route de l'Église
Saint-Claude, QC
J0B 2N0
directrice@st-claude.ca**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Claude certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bibliothèque, bureau de poste et dans l'info-municipal de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 février 2026

Directrice générale et greff-très.